

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20220701-44-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Séance du 01 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la **salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres**, les membres du Conseil municipal de la Commune de Pierres, sous la présidence de Monsieur Daniel MORIN, Maire de Pierres, dûment convoqués le 27 juin 2022.

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	18

Présent(s) :

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Clotilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Dominique NOIZAT, Consuelo ILLAND, Günther DECKER, Caroline REMONT, Isabelle TERRIER, Ata QUADJOVIE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir (s) :

Michel CRETON, donne pouvoir à Daniel MORIN
Céline MOSCA, donne pouvoir à Isabelle TERRIER
Bernadette MAURY, donne pouvoir à Jean-Louis GALA
Carine ROUX, donne pouvoir à Clotilde PERCHERON
Stéphane ILLAND, donne pouvoir à Dominique NOIZAT

Absent(s) excusé(s) :

Serge RENAULT
Jérôme DEROULEZ

Le secrétariat a été assuré par : Ata QUADJOVIE

Objet : Mise en accessibilité du cimetière.

Considérant la mise en œuvre de la réglementation interdisant l'utilisation de tout pesticide dans les espaces publics (arrêté du 15 janvier 2021), notamment les cimetières et colombariums, à compter du 01^{er} juillet 2022 ;

Considérant la nécessité d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des espaces accueillant du public dont les cimetières ;

Vu les dispositions prévues par la loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique du 7 décembre 2020) qui a pour objet de faciliter la relance par les chantiers publics relevant à 100 000 € HT le seuil en dessous duquel les marchés publics de travaux sont dispenses de publicité ;

Une consultation a été engagée en vue de la réfection de l'entrée du cimetière et des allées principales du cimetière de Pierres. A l'issue de la consultation, deux candidats ont déposé des offres :

- Elo TP pour un montant de : 55 731,00 € HT 66 877,20 € TTC
- TTC pour un montant de : 48 351,80 € HT 58 022,16 € TTC

La Commission Travaux s'est réunie le 17 juin 2022 et propose de retenir l'offre de l'entreprise TTC pour la mise en accessibilité du cimetière pour un montant de 48 351,80 € HT soit 58 022,16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votes Pour :	18	Votes Contre :	0	Absentions :	0
--------------	-----------	----------------	----------	--------------	----------

RETIENT l'offre de l'entreprise TTC pour la mise en accessibilité du cimetière pour un montant de 48 351,80 € HT soit 58 022,16 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Fait et délibéré en séance le 01 juillet 2022
Le Maire,
Daniel MORIN.

